



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 44 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 8 NOVEMBRE.

M. le duc de Nemours est arrivé à Bone le 29 octobre. — La diète suisse n'a pas adopté, comme on s'y attendait, le projet de réponse à la France, de Schaffhouse, mais bien une autre de Soleure, elle l'a été par 12 voix et demie, sauf les ratifications.

Une majorité de 15 voix a décidé ensuite que la diète se dissoudrait. La minorité sarnienne, dit l'*Helvétie*, demandait une simple prorogation.

Le bruit courait hier que l'ex-reine de Hollande avait fait une démarche en faveur de son fils, aujourd'hui prisonnier à Strasbourg, et qu'elle avait fait remettre au roi une lettre dans laquelle elle invoque sa générosité en faveur d'un jeune homme entraîné, poussé à une tentative criminelle par les conseils de quelques intrigants. La tendresse et la sollicitude d'une mère justement alarmée sur le sort de son fils, s'expriment, dit-on, dans cette lettre avec beaucoup de dignité. On ajoutait que le ministre de Bavière à Paris avait été chargé de la présenter à S. M. Louis Philippe. (*La Presse*)

Des journaux ont annoncé qu'un Anglais avait été arrêté, rue de Condé, et qu'on avait saisi chez lui une machine infernale. Il résulte des renseignements que nous avons pris, que le 6 de ce mois, un juge d'instruction, accompagné de quatre agents de police, s'est transporté rue de Condé, n. 5, et que là, il a arrêté un nommé Emile Chaperon, clerc d'avocat, âgé de 27 ans.

Conduit à la Préfecture de police, il y a été mis au secret et à la suite de plusieurs interrogatoires que lui a fait subir M. Fleury, juge d'instruction, il a été retenu sous mandat de dépôt. La prévention est qualifiée de complot contre la vie du roi. (*Droit*)

Hier soir, vers huit heures et demie, les deux filles du sieur Dubois, boulanger, rue de l'Ancienne-Comédie, l'une âgée de sept ans, l'autre de trois ans et demi, jouaient sur le trottoir, tout près de la boutique de leur père, lorsqu'elles furent accostées par un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui, sous prétexte de leur donner des images, les attira dans la rue des Boucheries. Là, il saisit violemment la plus jeune, et la plaçant sous son bras, il prit la fuite par la rue des Mauvais-Garçons. La sœur aînée, saisie d'effroi, eut cependant encore assez de force pour jeter quelques cris. Plusieurs personnes, et notamment un inspecteur de police, accoururent, et la pauvre enfant leur apprit, au milieu de ses sanglots, ce qui venait de se passer; on se mit à la poursuite du ravisseur, mais il n'a pu être rejoint. L'autorité se livre aux recherches les plus actives. Espérons qu'elles seront couronnées d'un prompt succès.

Une arrestation importante a eu lieu en Portugal. C'est celle du comte Albani, frère du cardinal de ce nom, et sur lequel on a saisi des papiers d'une haute importance; il était envoyé en Portugal par don Miguel pour se mettre à la tête d'un mouvement contre-révolutionnaire.

Il existe près d'Edward, Angleterre, une dame de 103 ans, elle est fort riche et entretient près d'elle trois sœurs, dont l'une a 107, la seconde 105 et la troisième

100 ans. L'une d'elles a un fils de 80 ans et l'autre une fille de 83. Toutes ces personnes jouissent d'une parfaite santé.

On annonce la faillite de la maison Brun à Auch. Le chef de cette maison a été trouvé noyé dans le Gers. On porte le passif à deux millions environ. (*Journal de Lot et Garonne*)

Chaque charriot servant à transporter les statues du pont Louis XVI pèse de treize à quatorze milliers. La statue de Duguesclin, la plus légère, pèse trente-deux milliers; et celle de Richelieu, qui est la plus lourde, en pèse quarante-deux. Dix huit chevaux sont attelés à ce lourd fardeau, qui ne met pas moins d'une journée entière pour aller à Versailles.

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 7 novembre, 6 heures et demie du soir.

Cantavieja a été pris le 31 (par les troupes de la reine); on y a trouvé le brigadier Lopez et les prisonniers de Judraque.

Le 1er, Madrid était très agité par la crainte des événements. Rodil était, le 30, au pont de l'Arzobispo, ignorant où était Gomez. Alax a passé la Sierra le 27. Navarez était, le 3, à Arganda, près Madrid.

Bayonne, 8 novembre, 7 heures du matin.

Gomez, après la prise d'Almaden, ayant inutilement tenté de passer le Tage, s'est dirigé sur Truxillo, et se dispose à rentrer en Andalousie.

Une proposition a été soumise aux cortès pour faire une enquête sur la conduite de Rodil; elle a été combattue par le ministère, et rejetée à la majorité de 32 voix.

Le gouvernement reçoit de Perpignan la nouvelle suivante, parvenue par le télégraphe jusqu'à Toulouse, et de cette ville à Paris par le courrier :

5 novembre au soir.

On écrit de Valence, du 28, qu'un complot a été découvert à Morela pour rendre la place; une compagnie entière est compromise. La garnison de Cantavieja, dans une sortie a enlevé une municipalité voisine. Le 27, on a dépillé simultanément les églises de Valence de tous les objets précieux pour les besoins du trésor. Le peuple est très-mécontent de cette mesure.

Cent sept hommes en garnison aux salines d'Arcos ont été surpris et fusillés par le Rago. Le capitaine général s'est porté sur Cantavieja. Forcadell est avec 2000 hommes dans les environs de Rubielos. Il y a grand nombre de factieux dans les environs de Tortose et dans la Basse-Catalogne. Les communications sont toujours interceptées dans la principauté. Mina, encore malade à Barcelonne, doit se rendre incessamment à Montpellier.

On écrit de Bayonne, 5 octobre.

Le siège de Bilbao continuait le 3 de ce mois dans les mêmes termes que le 28. Il paraît que le général cons-

Et en disant cela il sortit. — Charles se prit à rire en haussant les épaules; chacun comprit son geste.

Mais, lui dit Mme. Casterman, apprenez-nous donc au vrai ce qui est arrivé à monsieur la Véquay?

Rien de plus simple : vous savez qu'en 1830 il faisait partie d'un conseil communal, il n'a jamais pu pardonner à la révolution de ne lui avoir laissé de son ancienne charge que le titre purement honorifique d'ex-conseiller et, comme une foule d'honnêtes gens qui prennent les impulsions de leur vanité blessée pour les inspirations de leur conscience, il s'est dessiné depuis comme orangiste, orangiste pur : il faut l'entendre débâter contre ceux de son parti qui ont pactisé avec l'insigne !. Bref, le canton de \*\*\* avait à nommer deux membres au conseil provincial; notre digne oncle s'est mis sur les rangs. Il avait pour concurrents deux candidats du parti-prêtre; un libéral et un orangiste rallié : ce sont ces deux derniers qui l'ont emporté à une immense majorité. L'oncle, dédaignant les moyens capiteux employés dans les cabarets du chef lieu de canton, par ses compétiteurs — l'amer, le péquet, et même le vin de Hui — avait fait de belles phrases sur la loyauté de ses sentiments, la constance de ses opinions politiques qui ne lui permettaient pas de chercher un appui dans l'esprit de parti... il se posait donc comme le champion de l'orangisme pur, et comptait sur le suffrage de tous les hommes indépendants. Au jour des élections, il a eu une seule voix... or, comme il se trouvait au nombre des votants et que de ce fait, il a acquis la preuve matérielle que son fermier avait voté pour d'autres, il lui a cherché une querelle d'allemand, et lui a signifié son congé.

Et qui donc vous a fait tous ces beaux contes lui demanda maman?

Quelqu'un que vous ne taxerez pas de fausseté ou d'exagération; c'est ce pauvre diable de Léonard.

Pauvre diable! mais, observa la vieille Casterman, votre cousin Léonard la Véquay a de la fortune.

tionnel Orna est venu rejoindre le général en chef Espartero.

La *Sentinelle* n'ajoute rien à ces renseignements, mais elle dit que le curé de Dallo avait été autorisé par Villaréal à former le blocus de Vittoria avec une colonne mobile d'infanterie et de cavalerie.

Le chef politique s'est emparé des cloches de Pampelune, et à Puente-la-Reyna, le gouvernement a fait main-basse sur les deniers des convents, par ordre supérieur. L'abbesse de Santa-Clara, qui avait caché une petite réserve, a reçu l'ordre de quitter le couvent, et s'est retirée à Estella avec son saint troupeau.

Le *Journal des Débats* publie une lettre sur la situation actuelle de l'Espagne, dont nous extrayons ce qui suit :

Quant au fait de la guerre civile en elle-même, on s'empresse généralement beaucoup trop de désespérer de la cause de la reine et de conclure de ses embarras au triomphe de D. Carlos. On parle beaucoup plus des fautes et des impossibilités qui entravent le gouvernement de Madrid, parce qu'à Madrid il y a des étrangers qui voient et qui observent; il y a des ambassadeurs qui suivent de l'œil et comptent les fautes, parce qu'enfin Madrid est un lieu public où chacun peut venir, pour son argent, regarder et censurer. Mais, à n'en juger que par les résultats, il me semble que si l'on pouvait étudier d'aussi près et aussi commodément la petite cour du Prétendant, on y verrait aussi des obstacles et des impossibilités qui rétabliraient pour le moins l'équilibre. Les armées de la reine ne font rien, mais que font celles de D. Carlos? Si l'on en excepte Gomez, auquel je vais arriver tout à l'heure, que font les autres? Sont-ils sortis des provinces, ont-ils de beaucoup arrondi les domaines de leur maître, ont-ils rapproché de beaucoup la couronne de son front? Comment se fait-il qu'ils n'aient point profité du trouble amené par le mouvement du 15 août? Si c'est là de la tactique et de l'habileté, il faut convenir qu'elle procède d'une façon singulière.

Quant au général Gomez, comme disent certains journaux français qui le représentent, installant à la course, dans les villes, l'autorité de son maître, il ne faut pas se méprendre sur le caractère et le résultat de ses excursions. Gomez est un chef de bandes hardi qui, mourant de faim, en Navarre, a eu l'heureuse idée de faire contribuer le reste de l'Espagne. Il va pillant les villes et les bourgs, usant à ce métier plus de sandales que de cartouches, et déconcertant, à force de rapidité, les très peu savantes manœuvres essayées contre lui, ne s'établissant d'ailleurs nulle part, ne s'emparant d'aucun point militaire, ne soulevant nulle part les populations pour Charles V, mais enlevant à ses infidèles sujets de bons et nombreux réaux et tous les chevaux qu'il rencontre, et dont il a besoin pour remplacer ceux qu'il crève dans la rapidité de sa course.

Sur les six mille hommes dont sa bande se compose, il n'y aurait, au dire d'un témoin oculaire, que environ deux mille Navarrais, bon soldats, bien armés et bien équipés. Le reste serait formé de pillards sans discipline, mal équipés, armés les uns de fusils, d'autres de piques, d'autres de sabres, d'autres enfin de bâtons, et tout

— Oh! je ne l'appelle ainsi que, parce qu'à mon avis, il paye trop cher l'espoir d'obtenir la plus grosse part dans la succession de l'oncle. Pour moi j'aimerais mieux être condamné à forer des canons de fonte toute ma vie que de m'astreindre à la vie de plat-pied que Léonard mène aux Six-Jornaux, aujourd'hui surtout, que le château des Six-Jornaux est devenu une véritable pétaudière, depuis l'échec électoral qu'a subi le seigneur châtelain.

Il était de sa nature difficile à vivre, il doit être maintenant insupportable. Au reste il y a longtemps que j'ai marqué sa place à la Charreuse, ou sur Avroy, de sorte que je ne serais point étonné si cette dernière aventure lui détraquait entièrement le cerveau. Il a fait appeler aux Six Jornaux deux docteurs de Liège; ces messieurs, je puis vous les nommer, N... et N... m'ont assuré qu'il n'avait d'infirmité que l'esprit; en quoi je suis totalement d'accord avec eux. J'ai même remarqué que son affection morale a pris un caractère plus déplorable d'intensité vers l'époque où Mr... a été appelé au ministère. Comme il se flatte d'avoir été particulièrement lié avec ce haut dignitaire et de connaître son incapacité mieux que personne, il assure que la chose publique est en péril et qu'il ne reste plus au pouvoir qu'une seule chance de salut.

— Laquelle, demanda Laure.

— Eh! parbleu, de l'appeler lui-même à la tête des affaires. Il invective toute la journée contre l'injustice des gouvernements et l'aveugle ingratitude des peuples. « Dans l'histoire ancienne, disait-il à la Société des membres, l'hiver dernier, je n'estime que l'époque où le peuple allait chercher les dictateurs à la charreue »; et une autre fois, il disait encore que le plus beau sujet que la peinture put jamais traiter, c'était Cincinnatus abandonnant son potager. — C'est ce qui explique peut être pourquoi notre oncle l'ex-conseiller, depuis la révolution, est allé planter des choux. — Pour mon compte, je ne trouve rien d'assomant comme un homme politique qui, dans le siècle où nous sommes, joue au berger d'Arcadie; cela dénote un

### ESQUISSES DE MOEURS.

#### LETTRES D'UNE PENSIONNAIRE.

II.

Villiers-le-Beau, lundi 17 octobre 1836.

Tu vois, chère Zoé, d'après l'entête de ma lettre que notre projet d'installation aux Six-Jornaux n'a pas encore été mis à exécution. Maman est si peu habituée à se déplacer, à vivre hors de chez elle, que pour elle, un voyage en Condroz est une affaire capitale : il s'agirait de partir pour la découverte d'un nouveau monde qu'on ne ferait pas de plus grands préparatifs. Enfin depuis trois ou quatre jours déjà nous avions, selon l'expression élégante de Maman, emballé toutes nos cliques et nos cliques, et une voiture devait venir nous prendre jeudi passé, lorsque l'arrivée de mon frère Charles porteur d'assez fâcheuses nouvelles a déterminé un changement dans nos dispositions. — Il paraît d'après Charles que mon oncle le conseiller est presque devenu fou, à la suite du désappointement qu'il a éprouvé aux dernières élections provinciales.

Le cher homme, nous dit Charles (car il traite ordinairement le personnage le plus prépondérant de la famille avec une irrévérence qui fait frémir maman...), le cher homme est sérieusement indisposé. L'on rit souvent de la mésaventure d'un ambitieux déçu et l'on a tort; les pieds de nez politiques chez un homme sensible et irritable vont jusqu'au cœur : l'ambition est une maladie qui ronge et tue tout aussi bien qu'une fièvre maligne ou le transport au cerveau.

— Est-ce que mon oncle le conseiller est vraiment fort malade? demanda Adalbert d'un air qui voulait paraître inquiet, mais qui nous parut très comique à tous.

— On lui a appliqué vingt-quatre sangsues aux tempes; rien que cela, pour parer aux désastres internes, causés par la première émotion.

— Deux douzaines de sangsues aux tempes! s'écria Adalbert; diable! ça ne plait pas!

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
Présidence de M. RAJEM.

Séance du 10 novembre. — M. de Renesse procède à l'appel nominal à 1 heure un quart.

M. Kervyn donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, et du procès-verbal de la dernière séance de la précédente session. — La rédaction de ces deux procès-verbaux est approuvée.

M. de Renesse donne lecture d'un message du sénat, faisant connaître que cette chambre s'est constituée dans sa séance du 8 de ce mois.

M. Liedts dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux crimes et délits commis par des Belges à l'étranger. — L'impression et la distribution aux membres en sont ordonnées.

La chambre procède au scrutin pour la nomination du 9<sup>e</sup> membre de la commission d'industrie; en voici le résultat: nombre des votans 56. Majorité absolue 29. M. Eloy de Burdinne a obtenu 16 voix, M. de Smet 14; M. de Foere 12. — Aucun membre n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un scrutin de ballottage entre MM. Eloy de Burdinne et de Smet qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En voici le résultat: Nombre des votans 51. M. Eloy de Burdinne a obtenu 26 voix; M. de Smet 25.

M. Dumortier. Mais la chambre n'est pas en nombre. Donc personne ne peut être proclamé membre de la commission d'industrie. Il faut procéder à un nouveau scrutin.

M. le président. S'il y a des difficultés sur la validité du scrutin, il sera procédé à un nouveau scrutin.

M. Gendebien. Puisque nous ne sommes que 51, il est certain qu'il n'y a pas de décision. Le règlement est clair à cet égard. Le scrutin est nul, car nous ne pouvons opérer qu'au nombre de 52. Il faut qu'il y ait au moins 52 bulletins dans l'urne.

La chambre consultée décide qu'il y a lieu à procéder à un nouveau scrutin de ballottage, entre MM. Eloy de Burdinne et de Smet. Il est procédé à ce scrutin; en voici le résultat: Nombre des votans, 63. Il y a deux bulletins nuls, majorité absolue 31. M. Eloy de Burdinne a obtenu 31 voix; M. de Smet 30. En conséquence M. Eloy de Burdinne est proclamé membre de la commission d'industrie. (1)

Il est procédé à la nomination par scrutin de liste de la commission des naturalisations. Les membres composant cette commission, lors de la précédente session, étaient MM. Dubus aîné, Lejeune, Desmanet de Biesme, et Mast de Vries. Voici le résultat du scrutin: Nombre des votans 63, majorité absolue 32. M. Failon a obtenu 63 voix; M. Dubus aîné 62; M. Lejeune 60; M. Desmanet de Biesme 60; M. de Smet 58; M. Mast de Vries 56 et M. Milcamp 48. En conséquence la composition de l'ancienne commission des naturalisations est maintenue par la chambre.

M. le ministre des finances monte à la tribune et présente le budget des dépenses pour l'exercice 1837; il annonce en même temps qu'il vient de conclure une convention avec la Banque, par laquelle celle-ci s'engage à régler avec le gouvernement les redevances annuelles échues depuis 1830, et qu'elle doit lui payer en conformité de l'art. 12 de ses statuts. Par cette convention, la Banque s'engage à payer ses redevances au moyen de l'aliénation d'une partie de la forêt de Soignes, dans laquelle sera comprise la route qui traverse la forêt en passant par Mont-Saint-Jean jusqu'à Tervuren. Il est toutefois convenu que si une des parties croyait devoir refuser ce mode de paiement, le paiement se fera en numéraire. M. le ministre annonce aussi qu'il dépose sur le bureau le projet de loi sur les sels, et qu'avant peu il présentera à la chambre le projet de loi sur le cadastre, ainsi que les comptes de 1830, 1831 et 1832.

M. Dumortier. L'art. 36 de la constitution dit que tout membre de la chambre nommé à un emploi salarié, cesse de siéger et ne reprend ses fonctions qu'en vertu d'une nouvelle élection. Avant que nous ne commençons la discus-

(1) Nous avons donné hier les noms des huit membres de cette commission, nommés dans la séance précédente, sans dire le nombre des voix qu'ils avaient obtenus. Nous les rétablissons ici: MM. Desmazières, 44; Firmex, 43; David, 43; Zoude, 42; Coghen, 41; A. Rodenbach, 40; Manilius, 38; Smits, 31.

ela allant pêle-mêle à cheval, à mulet, à âne, à pied. Vous comprenez, j'espère, que le général Gomez a mieux à faire qu'à s'arrêter en route pour former des organisations politiques, et que quand il se sent de bons soldats aux trousses, il n'a rien de plus pressé que de déguerpir avec son butin, qui est immense.

Une observation qui ne vous échappera pas non plus, c'est que, fût-il en mesure de tenter un coup décisif, Gomez s'en gardera bien. Le métier qu'il fait aujourd'hui vaut cent fois mieux pour lui et pour les siens, que tous les emplois que pourrait lui conférer Charles V restauré. Outre le profit, qui est énorme, il y a le charme de la guerre de partisans; si chère aux Espagnols, sans parler du bruit que fait son nom; car aujourd'hui tout le parti de Don Carlos s'efface et s'éclipse devant le nom de Gomez. C'est là je le sais, expliquer la prolongation de la guerre par des moyens peu épiques; mais je n'ai pas promis d'écrire un roman de chevalerie.

Si Don Carlos ne passe point l'Ebre, s'il n'essaie pas de chasser de Madrid un gouvernement qui chancelle, s'il reste dans ces provinces, malgré tous les avantages que lui font les fautes de ses adversaires, nous pouvons nous en rapporter à lui et croire qu'il a pour agir ainsi, d'excellentes raisons. Et quant à Gomez, si les généraux de la Reine ne peuvent empêcher ses promenades à travers l'Espagne, on peut croire, d'après les renseignements que je viens de vous donner, qu'il n'est pas, après tout, si dangereux qu'il en a l'air.

BELGIQUE.

Bruxelles, 10 novembre (trois heures). — La stagnation continue, les cours restent les mêmes, et les opérations se réduisent à peu de chose. La baisse des fonds anglais augmente encore les craintes des spéculateurs. Ardoins ouvert à 49 ont fait 49 1/2 pour revenir à ce premier prix. En autres valeurs, même inactivité.

Amsterdam, 9 novembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/2 1/2 3/4, 5 p. c. 400 1/2 1/2, billets de chance 21 1/2 1/2 3/4, syndicat 94 1/2 5/8, société de commerce 177 1/2 1/2 1/2, Ardoins pièces de 85 livres 20 3/16 1/2 1/2, différée 8 3/8, passive 6 6 1/2 1/2, russes 103 1/2 1/4.

Report 4 3/4 à 5, prolongations 5 1/2 pour cent. Escompte 5 p. c. Coupons Ardoins 32 33 1/2 32 1/2. L'argent est très-rare depuis quelques jours.

Londres, 8 novembre (quatre heures). — Grande agitation à la bourse, dépréciation de toutes les valeurs. Consolidés 88 1/8 à 1/4 (baisse 3/8), Belges 99 7/8 (baisse 1/4), hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/8 1/4 à 53 (baisse 1/2), 5 p. c. 99 5/8 à 1/2 (baisse 3/8), espagnols active au comptant 20 1/8 1/2 3/4 à 5/8 (baisse 5/8), au 15 courant 20 1/8 1/2 20 à 1/8 1/2 3/4 7/8 à 5/8 (id.), coupons 36 à 34 1/2, passive 5 1/2 (baisse 1/8), différée 8 (baisse 3/8); portugais 5 p. c. 55 1/4 54 1/2 55 à 54 1/2 (baisse 1), 3 p. c. 35 à 1/4 à 34 1/2 (baisse 1/2), Brésiliens 84 (baisse 1/2).

L'Observateur de ce jour contient l'annonce suivante :

« Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les députés de la chambre des représentants de la Belgique, qu'il leur a adressé une plainte contre le ministre de la justice de S. M. le roi des Belges, datée du 30 avril 1836, et qu'il a reçu l'assurance qu'elle a été remise dans le courant du mois de mai, à l'huissier de la chambre.

Le colonel G. A. Gustafsson.

« Saint-Gall, le 5 septembre 1836. »

— Les chefs de la vaste association dite de *Mutualité industrielle* dont on projette l'établissement, ont demandé au gouvernement l'autorisation de se constituer en société anonyme. Le gouvernement a décidé qu'il ne se prononcerait sur l'admission de leur demande, qu'après avoir reçu l'avis de toutes les chambres de commerce du royaume qu'il vient de consulter sur les statuts de cette association. (Observateur.)

— Il vient de paraître, chez le libraire-Demat, rue de la Batterie, une brochure intitulée : « *Exposé des droits et actions du gouvernement belge à charge de la Société Générale*, (la banque), du chef de l'acte de son institution » Cette opuscule est due à M. Vandebossche, membre de la chambre des représentants. Nous en rendrons compte.

altération sensible des facultés intellectuelles. Dans cet état de choses, ajouta Charles en s'adressant à maman, j'ai jugé à propos de retarder votre départ d'une semaine.

Cette décision ne plaisait pas du tout à maman; cela dérangeait son plan de rentrée en ville qu'elle avait fixée à la Toussaint :

— Une semaine, s'écria-t-elle! Mais depuis mon mariage, depuis trente-deux ans, je vais passer la dernière quinzaine de l'arrière-saison aux Six-Journaux, et que pensera mon oncle le conseiller si...

— Je vous répète, dit Charles en se levant et du ton d'un homme que la contradiction ennuie, que l'oncle est absorbé dans sa déconfiture électorale et ne pense qu'à cela. D'ailleurs, pour mettre fin à vos triviales perplexités, apprenez que je lui ai fait dire par ce pauvre diable de Léonard, que la récolte de vos pommes et de vos poires étant fort tardive cette année, vous ne pourriez aller aux Six-Journaux que le 27.

Maman, j'en suis sûre, était au fond assez contrariée de cet arrêt; mais comme depuis la mort de mon père, Charles, à titre d'aîné des garçons s'est arrogé le souverain pouvoir domestique, elle n'en a rien fait paraître. — Quant à moi j'en ai été bien aise; j'ai mieux joué des beaux jours que nous avons eu à Villiers-le-Beau, qu'au château patrimonial des la Vequay. — Il ne m'était pas encore arrivé de ressentir aussi délicieusement les plaisirs absolus de la campagne; il semble qu'un nouveau sens se soit révélé à moi; je n'avais point encore respiré avec tant de volupté l'air pur et vif des montagnes; je ne connaissais point les joies de l'extase devant un magnifique paysage éclairé par les reflets dorés du soleil couchant, ou les joies non moins profondes que procure la contemplation rêveuse d'un beau ciel bleu étoilé. — Tu vas rire et te récrier; peut-être te moquer de ma pente au romantisme? Et bien, pas du tout! Il n'y a rien de romantique et d'idéal dans ma nouvelle manière de sentir; depuis la révolution qui s'est opérée en moi, mes sensations sont tout

aussi matérielles qu'auparavant, mais seulement, je crois, plus vives et plus pénétrantes; si je deviens un jour romanesque, ce ne sera pas de ma faute, je t'assure; je ne dements point encore l'horoscope de Madame Duhamel qui disait parlant de ma personne: « elle a de la vivacité et de l'intelligence; mais elle n'aura jamais pour deux sous de poésie dans l'esprit; elle est gourmande et bavarde. » — Gourmande? je le suis encore; j'aime toujours les bons morceaux, et les friandises; mais je ne suis plus bavarde, du moins de fait; car ce n'est pas la démanaison de parler qui me manque; je suis devenu taciturne par système; je me tais, j'observe et j'écoute. — Tu en as la preuve sous les yeux; cette conversation familière que je t'ai rapportée presque mot pour mot, peut servir de pendant à la discussion ridicule qui a eu lieu dans le salon de ton père, sur le mérite de quelques tableaux de l'exposition de Bruxelles. Ton monsieur Geheel-Fruick qui place le tableau de Vert-Vert, par monsieur Navez, au niveau du Charles-Ir-de-Wappers, m'a fait rire aux larmes. Je t'engage dorénavant à ne pas manquer une occasion d'assister à de pareils dialogues, afin de me les communiquer par correspondance; j'en ferai autant de mon côté. Nous ferons ainsi poser le monde devant nous, et nous le jugerons; cela nous divertira; nous sommes d'autant mieux placés pour remplir chacune de notre côté le rôle d'observatrice, qu'on ne se méfie pas de nous, et qu'on se déshabille, et qu'on babille, sans façon, en notre présence.

Rien n'est changé dans le personnel de Villiers-le-Beau, si ce n'est qu'Adalbert est parti pour aller froter la manche de Donce aux écus, dit M. Casterman. Les deux amies de ma sœur Laure, pour lesquelles je me sens la plus parfaite aversion, ne parlent point de partir avant nous; l'une est madame Mavies, femme d'un avocat de Huy, grosse, courte, sans grâce, passablement idiote et laide, que M. de Thonnard traîne partout avec elle pour s'en faire une ombre et mieux ressortir à ses côtés; l'autre est une comtesse de Taille bois, qui

plaidé en séparation avec son mari, une espèce de butor, à ce qu'il paraît, véritable gentillâtre des environs de Namur; celle-ci n'est pas mal, ses yeux surtout ont de l'éclat, mais comme elle est un peu maigre et qu'elle se met sans gout tout en suivant scrupuleusement les modes, elle ressemble à une araignée avec ses manches et ses corsages plats.

Ces dames affectent avec moi un air de protection qui me déplaît; tu sais que j'ai toujours mieux aimé protéger que d'être protégée; je n'avais pas quinze ans, lors de ma première année de pension et je devins bientôt la maman de Mimi et d'Eulalie. — L'aversion que ces dames m'inspirent et le peu de sympathie que j'éprouve pour mes sœurs, me font rechercher avec empressement l'écart et la solitude; je m'abandonne alors au courant de mon imagination et comme tu n'es pas là pour recevoir mes pensées en échange des tiennes, je m'amuse à converser toute seule; les hommes, qui croient relever les opérations futiles de l'intelligence en les désignant par des termes guindés, appellent cela raisonner; c'est tout honnêtement une espèce de commérage intime plein de charme et d'abandon. Je me demande à moi-même le pourquoi d'une foule de choses qui m'étonnent ou me choquent au premier aspect, et il est bien rare que, grâce à ma sagacité naturelle et à la dose de discernement que le ciel m'a départie, je ne parviennne à me rendre compte de tout. Pour ce que je ne puis m'expliquer, je m'en rapporte à la bonne vieille Casterman, pour qui c'est une fête de m'initier aux roueries du monde afin que je n'en sois pas victime.

Elle a de moi l'opinion la plus avantageuse et qui flatte singulièrement mon amour propre; mais je t'avoue que je serais presque honteuse si quelqu'un entendait tout ce que la prévention lui dicte en ma faveur.

Tu vaux bien mieux que tes sœurs, va, chère petite, me dit-elle. Il s'en faut qu'Adèle, Madame de Massin, que l'on s'accorde à trouver

M. Dumortier. J'ai vu avec étonnement M. le ministre de l'intérieur contester la vérité de ce que j'ai dit. Je soutiens que M. Corbisier n'a pas demandé sa réélection, mais qu'il a dû s'y soumettre, parce qu'il venait d'obtenir un emploi salarié. Quant à la modicité des appointements, ce n'est pas là un motif; le même qu'un de nous obtiendrait un emploi qui ne lui rapporterait qu'un franc, il devrait encore se soumettre à la réélection.

M. Simons. Je demanderai à l'honorable député de Tournay s'il ne doit pas faire une exception entre les anciens bourgmestres qui ont été simplement confirmés dans leurs fonctions, et ceux qui ont nouvellement obtenu cet emploi. Je crois que cela serait juste, et lors de l'organisation judiciaire, il en a été ainsi; la chambre a décidé que ceux-là seulement qui avaient obtenu de nouveaux emplois, et non ceux qui étaient confirmés dans leurs fonctions, devaient se soumettre à une nouvelle élection.

M. Dumortier. Il est facile de répondre à cette question; il n'y a aucune similitude entre le cas qu'on vient de vous citer et celui des bourgmestres; pour l'ordre judiciaire, tous les membres ont été nommés par le pouvoir exécutif, et l'avaient toujours été; mais pour les bourgmestres, ils étaient nommés auparavant par le peuple, et maintenant ils le sont par le gouvernement. Par ce mode de nomination, les bourgmestres sont devenus les serviteurs du pouvoir. (Violentes interruptions.) Je vous prie de ne pas m'interrompre. Ce que je viens de dire, je le répète, et on ne peut le contester. Je ne m'opposerai toutefois pas à la division relativement à la question de M. Simons.

M. Leyrelle. Messieurs, je trouve rationnel que l'honorable M. Dumortier soulevé une question, qui dans son opinion peut être très fondée; comme bourgmestre, je ne me mêlerai pas de la question; mais je ne puis laisser passer sous silence l'épithète de serviteur du pouvoir qu'il vient de nous donner. Nous sommes toujours les hommes du peuple, messieurs; c'est du peuple que nous avons reçu notre premier mandat, et si on le croyait autrement, je donnerais de suite ma démission.

M. Jadot. Je proposerai d'ajourner cette question; nous pourrions la méditer et l'éclaircir.

La question d'ajournement est mise aux voix. Après deux épreuves douteuses, on procède à l'appel nominal; 39 voix se prononcent pour l'ajournement, et 29 contre. En conséquence la discussion est remise à demain.

SÉNAT.

Séance du 10 novembre — M. le comte d'Arsohot lit le projet d'adresse. Il est ainsi conçu :

« SIRE, Il était possible que notre session législative s'ouvrit sous des auspices plus favorables, et les paroles que vous venez de faire entendre au sein de la représentation nationale ont été accueillies avec une vive reconnaissance.

« La constante sollicitude de Votre Majesté pour entretenir la bonne harmonie entre son gouvernement et les puissances étrangères, la fermeté avec laquelle elle maintient la position qui nous est acquise par les traités, sont généralement appréciées et nous garantissent que notre indépendance et notre nationalité seront désormais à l'abri de toute atteinte.

« Les lois sur l'organisation provinciale et communale, promises par la Constitution, sont maintenant exécutées, et l'ordre qui a présidé aux élections, le bon esprit qui les a généralement dirigées, promettent au pays une administration prudente et éclairée qui justifiera, par la sagesse de ses actes et le caractère de modération, dont ils seront toujours empreints, le témoignage de haute confiance qu'elle a reçu du libre suffrage de ses concitoyens.

« La réorganisation de l'enseignement universitaire et l'institution du jury d'examen ont déjà porté d'heureux fruits: une émulation plus vive s'est emparée de notre jeunesse laborieuse; des études plus complètes et plus fortes reculeront, chez nous, les bornes du domaine de la science, en même temps qu'elles procureront l'accès aux carrières les plus honorables; les avantages que l'on peut y recueillir seront dorénavant le prix du travail et de l'intelligence.

« Votre Gouvernement, Sire, a compris aussi l'importance de l'enseignement primaire et moyen; nous examinerons avec le plus grand soin les projets de loi qui doivent compléter notre système d'instruction publique.

« Nous sommes satisfaits d'apprendre que les impôts suffisent aux besoins de l'Etat et que la dette flottante peut subir une forte réduction. Le sénat espère recevoir les budgets de 1837 assez à temps pour les examiner soigneusement et les voter avant la fin de l'année.

« Nous sentons la nécessité d'assurer la défense du pays en conservant l'armée sur un pied respectable et nous n'hésiterons pas à faire tous les sacrifices nécessaires pour y parvenir, persuadés, comme nous le sommes, que le gouvernement ne disposera qu'avec la plus scrupuleuse économie des ressources qui lui seront confiées.

« Une bonne loi sur les mines, destinée à produire une concurrence plus étendue pour l'exploitation de nos houillères, l'exécution des chemins de fer poursuivie avec persévérance, l'extension des voies navigables, les moyens de communication de toute espèce qui se multiplient sur les divers points du royaume et auxquels une sage distribution, entre les provinces, de l'emprunt de six millions, ne peut manquer d'imprimer une activité nouvelle, vont encore ouvrir au commerce et à l'industrie de nombreux débouchés.

« L'agriculture trouvera d'inappréciables avantages dans l'amélioration des chemins vicinaux et une loi sur cet objet d'une haute importance sera considérée comme un bienfait.

« Les sciences, les lettres et surtout les arts participent au mouvement général des esprits. A une brillante exposition de nos richesses industrielles succède une brillante

exposition des produits de nos artistes; les progrès dans tous les genres sont sensibles, et sans doute il nous est permis d'envisager ces résultats avec une sorte d'orgueil national.

« La Providence, qui ne cesse de répandre ses faveurs sur notre Patrie, vous réserve, Sire, la plus douce jouissance que puisse goûter un bon Roi, le spectacle d'un peuple heureux et reconnaissant.

« Votre Majesté peut toujours compter sur la franche et loyale coopération du Sénat: comme vous, Sire, il n'a qu'une seule pensée, qu'une seule ambition, la gloire et la prospérité de la Patrie.»

La discussion est ouverte immédiatement, et le projet est adopté à l'unanimité après quelques débats.

LIÈGE, LE 11 NOVEMBRE.

DE LA PÉTITION CONTRE L'AUGMENTATION DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES BOIS ÉTRANGERS.

Nous avons fait connaître la pétition des industriels de Liège contre l'augmentation de droits d'entrée sur les bois étrangers, proposée par la commission d'industrie. Cette pétition est remarquable sous plus d'un rapport; elle constate d'abord de nouveaux progrès de plusieurs branches de notre industrie, et elle est en même temps une nouvelle preuve de l'aveuglement, de l'ignorance, qu'on nous passe l'expression, ou de la partialité de la commission.

En effet n'est-il pas inconcevable qu'on ose proposer une augmentation de 10 et de 30 o/o au moment où le prix des bois éprouve une hausse si considérable, au moment où il est arrivé à un taux plus élevé qu'en 1830, et où tout annonce que cette augmentation deviendra plus forte encore.

En effet, le renchérissement du bois n'est point un fait né de quelques circonstances du moment, de quelque cause qui peut cesser tout-à-coup. Le renchérissement du bois est inhérent aux progrès incessants et nécessaires de l'industrie qui se lie aujourd'hui à la construction des chemins de fer. Aussi, comme disent fort bien les pétitionnaires, loin que le prix des bois puisse éprouver aucune réduction, on doit s'attendre à le voir suivre une progression ascendante, tant que les demandes de rails pour les chemins de fer seront aussi actives pour tous les pays.

Cette opinion des pétitionnaires est d'une justesse remarquable, et l'influence qu'exercera la construction des chemins de fer sur le prix du bois, ne saurait se calculer. Qu'on songe donc que ces constructions n'ont plus lieu seulement dans un seul pays; mais qu'elles se multiplient sur presque tous les points du globe. En Angleterre, en Russie, en Autriche, en Italie, en Prusse, en Allemagne, en France, en Egypte, en Belgique. En présence d'un si immense avenir de travaux, nous le répétons, il est impossible de prédire jusqu'où le prix de bois peut s'élever. On en emploie d'abord beaucoup à la construction des chemins de fer, ce sont sur des billes de bois que reposent les rails; puis la fabrication des rails eux-mêmes, en augmentant le prix des fontes au coke, comme le font très-bien observer les pétitionnaires, va redonner de la vie à la fabrication au charbon de bois, et devenir encore ainsi une cause d'augmentation du prix de cet article; puis les chemins de fer donnent lieu également à la fabrication de wagons, ce qui est un nouvel élément d'activité pour les fabriques de machines, c'est-à-dire, une nouvelle et inévitable cause de renchérissement du bois.

Nous le répétons donc, il est inconcevable que ce soit dans de pareilles circonstances qu'on ose venir proposer une aggravation de tarif, c'est-à-dire, poser une obstacle à la prospérité de toutes les branches de notre industrie, et accorder une prime à l'industrie étrangère. L'accueil qu'a fait la commission aux réclamations des propriétaires de bois, fournit de nouveau la mesure de ses lumières.

Nous avons à considérer la pétition des industriels de notre ville, sous un autre rapport encore. Elle est aussi une preuve des progrès que le pays a faits dans les saines doctrines de l'économie sociale. Nos industriels ont parfaitement apprécié leur situation. On ne peut accorder un privi-

lège à une branche de la production sans attaquer toutes les autres; c'est là une these que nous tenons à honneur d'avoir défendue. Si vous repoussez les produits de l'étranger, par des droits élevés, vous l'empêchez de venir chercher vos propres produits; vous restreignez votre marché, vous élèvez le prix des matières premières, vous attaquez enfin le travail dans sa source; ce sont là autant de propositions que nous avons souvent développées et que nous sommes heureux de pouvoir appuyer aujourd'hui de l'imposante opinion des honorables signataires de la pétition qui fait l'objet de ces réflexions: « Vous concluez, disent-ils, à notre chambre des représentants, que ces droits protecteurs que chaque industrie réclame à l'envi pour obtenir des droits plus élevés finiraient par ruiner l'industrie générale du pays.

Ces paroles sont l'expression d'une vérité sur laquelle nous ne cesserons d'appeler l'attention; elles font vivement sentir la nécessité où se trouvent toutes les industries, de réclamer avec énergie contre toute demande de privilège ou d'augmentation de droit. Chaque fois qu'une branche de la production réclame une aggravation de tarif, elle compromet la prospérité de toutes les autres; c'est une attaque directe contre elles. Les faits l'ont prouvé jusqu'à la dernière évidence, lors de la mémorable discussion sur les réclamations de la fabrique gantoise; si elles eussent été accueillies, nos fabriques de drap, notre librairie, et d'autres branches de notre industrie, perdaient probablement le débouché de la Suisse. Et ce n'eût été là qu'un premier malheur, on était au début de la carrière; le privilège appelle le privilège. Après avoir accordé protection aux fabricans de cotons, on aurait été obligé de l'accorder aussi à d'autres industriels, puis à d'autres encore. Alors seraient venues de nouvelles représailles, et de restrictions en restrictions, de représailles en représailles, l'industrie générale du pays se serait vue bientôt réduite à l'exploitation de son marché intérieur, sans espoir de sortir jamais de ces étroites limites.

La pétition des industriels de notre ville a d'autant plus d'importance qu'il s'agit ici de réclamations venant de la grande propriété territoriale, pour laquelle une partie de notre législature a, comme on sait, une sympathie assez vive. Nous reviendrons sur cette matière.

Liège, ce 11 novembre 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

La réunion des actionnaires de la Compagnie belge d'Assurances maritimes (directeur Gamain), étant convoquée en assemblée générale, à Anvers, pour le 21 novembre courant, à l'effet de mettre en délibération la dissolution de ladite Société, il est important de démontrer à ses actionnaires combien il est urgent d'avoir recours à cette mesure, lorsqu'on voit toutes les Sociétés d'Assurances maritimes de la Belgique en pertes depuis plusieurs années, parce que les primes auxquelles elles assurent ne sont nullement en proportion des risques qu'elles courent.

La Compagnie gantoise d'Assurances maritimes a été pleinement dominée par cette conviction, lorsque, par sa décision en date du 17 août dernier, les actionnaires réunis en assemblée générale, ont décidé, à l'unanimité, qu'il était conforme à l'intérêt général de dissoudre la Société, et de procéder à la liquidation.

L'administration de la Société de l'Escaut, établie à Anvers, a pris dans l'intérêt de ses actionnaires, la résolution de renoncer aux assurances maritimes pour ne s'occuper désormais que de celles contre incendies.

Pourrait-on, d'après cela, hésiter un moment à adopter la mesure de dissoudre la Société belge d'Assurances maritimes, quand on voit que c'est une de celles qui présente à ses actionnaires les plus grands inconvénients, et les pertes les plus considérables? C'est au point que le capital qui a été versé, se trouve tellement réduit, que si la dissolution n'est pas prononcée sur-le-champ, l'administration devra faire un nouvel appel de fonds aux actionnaires, lequel n'aura d'autre résultat que d'augmenter inutilement leurs pertes et leurs sacrifices.

Un de vos abonnés.

ERRATA. — N° d'hier, article Liège, ligne 42\*, lisez: impatiemment attendu par tous les partisans, au lieu de pour tous les partisans. Ligne 43\*, lisez: partisans de la moralisation des classes inférieures, au lieu de la moralité et des classes inférieures.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 10 novembre 1836. La 5<sup>me</sup> représentation du LUTHIER DE VIENNE, opéra comique en un acte. — La 2<sup>me</sup> représentation de MOIROUD ET COMPAGNIE, vaudeville en un acte. — La 2<sup>me</sup> représentation d'UN DUEL. SOUS RICHELIEU, drame en 3 actes. — Le CONSEIL DE REVISION, vaudeville en un acte.

J'étais tellement absorbée en moi-même que je n'entendais point les cris qui m'appelaient... — Il faut te dire qu'il faisait un clair de lune superbe... — Quand en rentrant je parlai de la lune, tout le monde se mit à éclater de rire... J'aurais si volontiers égratigné Adèle qui riait plus fort que les autres, je me contentai de lui dire une de ces bonnes impertinences que la colère me suggère toujours à propos.

Madame Casterman me gourmandait ce matin, mais sans brusquerie, sur mon escapade d'hier soir.

— Il ne faut pas, chère enfant, me dit-elle, t'oublier ainsi au clair de lune.

— Et où est le mal? lui demandai-je.

— Le mal? C'est qu'on laisse prendre trop d'empire sur soi par l'exaltation des sens.

— Mais pourquoi, lui dis-je, (je suis comme les enfants qui commencent à faire usage de leur intelligence; ils veulent toujours savoir pourquoi) pourquoi suis-je plus disposée à la tristesse le dimanche que les autres jours? Cet air de fête dans le village; le son morne et plus fréquent des cloches; le désespoir chez les paysans, tout cela, au lieu de m'entraîner, par l'exemple, au plaisir et à la gaité, me peine et me navre le cœur.

— Oh! me dit-elle, mon enfant, c'est que tu es encore bien jeune! L'âge corrigera, en toi, cette prédisposition.

— Ah! tant mieux! lui dis-je.

— Elle me prit la main, me la serra affectueusement et murmura:

— Pauvre enfant!

Nous avions probablement toutes deux une arrière-pensée que nous nous sommes cachée l'une à l'autre, et que je te dirais à toi, ce soir, si la plume ne tombait de mes doigts fatigués. — Voilà, chère et bien-aimée Zoé, quatre heures que je cause avec toi et ma bougie s'éteint. — Adieu.

HENRIETTE.

bien, soit aussi jolie que toi. Ses mains seulement sont incontestablement mieux que les tiennes; mais il y a trois ans qu'elle est dans le monde, elle, et avant six mois les tiennes seront plus belles. Je te composerai à Liège, une pâte dont j'ai la recette: elle m'a été remise par la marquise de Mirebel en 1794. — Cette pâte, la reine Antoinette et ses femmes en faisaient usage. — On n'avait jamais rien vu de merveilleux comme les mains de madame Lambelle... — Tes doigts sont longs, bien effilés... Nous adoucirons cette petite peau-là... Avant six mois, chère petite, tu auras une main douce, blanche, potelée, délicate comme celle d'une duchesse de l'ancien régime: avec cela et ton minois tu feras tourner bien des têtes! Que tes sœurs vont enrager! Adèle surtout!... Mais vas toujours! Elles ne méritent aucune considération: Joséphine est un peu *biluche*; ce que j'attribue à ce qu'elle possède deux sens incomplets, l'ouïe et l'odorat; Laure est ignorante comme une carpe, et Adèle n'a pas plus de jugement qu'un hanneton.

L'orgueil, chère Zoé, est une fibre que l'on a au cœur. Quand on la chatouille elle se dilate, se tremousse et vous fait en tressaillant, éprouver d'ineffables jouissances; tel est l'effet que produit en moi la louange; mais l'approbation des sots et des sottises me fait mal. J'ambitionne par dessus tout celle de mon frère Charles, qui est un homme bien distingué, je l'assure. Il a d'abord un extérieur fort avenant et de l'esprit tout plein: il n'est âgé que de vingt-neuf ans et depuis la mort de papa toutes les affaires de la maison roulent sur lui, et il nous a fait gagner, à ce que j'ai entendu dire, un argent fou. Il s'était toujours opposé seul à la vente de quelques parts que nous possédions dans des houillères; on blâmait son opiniâtreté: au jourd'hui, c'est à qui ventera le plus son tact et sa perspicacité. Je suis bien fâchée qu'il ne te plaise pas; tu le trouves trop industriel, et je ne puis m'empêcher de partager ton sentiment; ne parlait-il pas dernièrement de faire abattre toute l'avenue de noyers — de mes beaux noyers —, sous prétexte qu'il y avait là-dedans pour quarante mille francs de crosses à fusils.

Je n'ai pas besoin de te dire, bien aimée Zoé, que dans mes promenades solitaires, que je prolonge souvent jusques sur les hauteurs de Jemeppe, ton image me suit toujours. En souvenir des heureux instants que j'avais passés-là avec toi, chère, je me suis assise sous le gros chêne, situé à l'angle le plus élevé du jardin de Villiers-le-Beau, d'où l'œil plane sur tout le bassin de la Meuse. Je m'y suis attendrie en me rappelant la tristesse dont tes paroles étaient empreintes lorsque, à la suite d'un retour sur nous mêmes, tu te mis à l'apitoyer sur le sort et sur l'avenir de tous les jeunes personnes, habitant, comme nous, les châteaux ou les maisons de campagnes qui bordent la rivière, depuis Jemeppe que nous avions à nos pieds, jusqu'à Amay dont nous apercevions le clocher dans le lointain. — Il me semble, chère, que nous étions parfois bien graves et bien sombres dans nos tableaux anticipés de l'avenir. Je suis portée à croire que l'état de l'atmosphère modifie nos pressentiments; un ciel gris nous infuse de la mélancolie à l'âme.

J'aurais voulu que tu fusses ici aujourd'hui: que de belles et longues courses nous eussions faites, que de bonnes choses nous nous serions rappelées l'une à l'autre. Rien ne rafraîchit les souvenirs et ne réveille le passé dans notre esprit comme un beau et pénétrant soleil d'automne après six semaines de pluie et de vent. Il me paraît que si nous nous trouvions ensemble, je te dirais vingt fois par heure; te rappelles-tu, Zoé? Te rappelles-tu ça — ça — et ça? — Mais vingt lieues nous séparent et ce beau temps me contrarie; le Dieu-Destin le fait exprès, de même qu'il faisait pleuvoir autrefois, le dimanche, quand nous devions sortir.

Hier j'ai été grondée comme une petite fille par maman. Pendant la partie de Boston ou les quatre jeunes dames jouent de moitié, tandis que maman et madame Casterman restent inamovibles, je m'étais glissée au jardin et, tout en rêvassant, j'avais oublié l'heure. Mon absence causait à la fin une grande inquiétude au salon; mais

DEMANDE EN CONCESSION

MINES DE FER, PLOMB, CALAMINE, TERRE - HOUILLE ET TERRES PYRITEUSES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 29 octobre 1836, sous le n° 1471 du répertoire particulier, le sieur Alphonse Prulent Huytens de Beaufort, rentier-propriétaire, domicilié à Grez-Doiceau, arrondissement de Nivelles, province du Brabant Méridional, a demandé la concession des mines de fer, plomb, calamine, terre-houille et terres pyriteuses, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de deux cent vingt quatre hectares trente huit ares vingt six centiares, dépendant de la commune de Ben Ahin, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

A l'Est Nord Ouest en partant du point A du plan à l'angle d'une terre appartenant à Nicolas Baleine, faisant la séparation avec celle de Paschal Stassart, située à la grande route de Huy à Namur; de ce point en suivant la grande route sur une longueur de deux mille trois cent dix mètres jusqu'au point B.

A l'Ouest, du point ci-dessus, par une ligne droite longue de six cent quarante sept mètres, se terminant sur l'intersection des chemins de Lovegnée à Ahin, avec celui de Lovegnée à St-Léonard, point C; ensuite suivant ce dernier chemin jusqu'à la limite du bois Minont, avec la terre appartenant au demandeur en concession, suivre les sinuosités des terres appartenant à ce dernier et la limite du bois jusqu'au chemin de la Sarte à St-Léonard, point D.

Au Sud-Est, du point ci-dessus par une ligne droite longue de sept mètres, se terminant à l'angle Sud-Est d'une terre appartenant aux enfans Preudhomme, située à St-Léonard, point E; de ce dernier par une 3me ligne droite longue de mille quatre cent deux mètres, aboutissant à la grande route de Huy à Namur, à l'angle d'une terre appartenant à Nicolas Baleine avec celle de Paschal Stassart, point A de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et annuellement.

La députation permanente du conseil provincial, en exécution de la loi du 21 avril 1830, arrête :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Huy et Ben-Ahin, province de Liège, et Grez-Doiceau, province du Brabant Méridional, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 8 novembre 1836.

Présents : Messieurs baron Vandenstein, gouverneur président; Scronx, Delfosse, Hubart, Gouvy, Lhoneux et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme : Le greffier, F. N. J. WARZÉE.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir :

1° Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2° Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir.

FORMES DE LIT EN FER.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE LIEGE mettra en ADJUDICATION PUBLIQUE au rabais par soumissions, puis de vive voix, à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, le MERCREDI 16 novembre 1836, à 3 heures précises de relevée, LA FOURNITURE DE 49 FORMES DE LIT EN FER BATTU, en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges et le modèle des formes de lit. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

Par arrêtés du 8 novembre 1836, le roi a nommé majors d'infanterie, les capitaines: E. Poussin de la Vallée, du 4e régiment de ligne, dans sa position d'officier français en mission en Belgique; I.-L. de Poortere, du 5e idem; J.-E. Van Erp, du 3e idem; P. Motté, adjudant-major, du 11e idem; M.-M. C.-A. De la Marek, du 8e idem; E. Mignolet, du 1er régiment de chasseurs à pied, G.-J. Jussens, du 2e régiment de ligne; P.-C. Dehault, du 9e idem; G.-A. De Fraiture, du 1er idem; L. Levevre, du 2e idem; G.-A.-J. Raikem, du 3e idem, avec continuation de ses fonctions d'aide-de-camp.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND DIVERTISSEMENT

DIMANCHE et LUNDI, chez Laurent LHOEST, à ANS, ancienne maison Nanette. On y trouvera toutes sortes de RAFRAICHISSEMENTS, BON VIN. On y JETERA des DINDONS et UN MOUTON.

E. PAPILLON, MAITRE DE DANSE,

A l'honneur de prévenir messieurs et dames et les élèves, qu'il donne ses leçons en ville et chez lui. Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, peuvent s'adresser à son domicile, rue Soeurs de Hasque, n° 164.

LE 6 DECEMBRE 1836, à 9 heures du matin, il sera procédé, par le tribunal civil siégeant à HUY, à l'ADJUDICATION DÉFINITIVE des IMMEUBLES des époux Dejardin-Modave de Borlez, y situés et à Aineffe, annoncée le 4 octobre dernier, dans ce journal, et par affiches, les 3, 4 et 5 même mois. BASTIN, avocat et avoué.

BANQUE LIEGEOISE ET CAISSE D'ÉPARGNES.

L'administration prie les porteurs d'obligations dont les intérêts sont échus le 1er juillet dernier, de se présenter au bureau de la direction de la Banque, place St Denis, n. 637, pour y retirer les coupons qui doivent servir au paiement de ces intérêts.

L'administration informe en même temps que l'on peut se procurer au même bureau, tous les jours de neuf heures à midi, des billets à vue payables au porteur. Ces billets sont reçus comme espèces et s'échangent sans frais à Bruxelles et à Anvers.

A VENDRE

DEUX COLONNES

EN MARBRE DE SAINT REMI,

AVEC BASES ET CHÂPITEAUX DE L'ORDRE IONIQUE;

D'une hauteur de trois mètres quarante quatre centimètres.

S'adresser à M. CHEVRON, architecte, à Liège.

VENTE DE TAILLIS.

A LONG CRÉDIT.

Le JEUDI 17 novembre 1836, à midi, l'on vendra le TAILLIS croissant (planté), sur environ neuf bœniers dans le bois dit Terre Laurent et Houillères, à une demi-lieue de Huy, commune de Ben-Ahin. — La vente aura lieu chez Hubert PENASSE, à SOLIÈRES, même commune.

S'adresser pour renseignements au garde Romainville, à St-Léonard.

GRANDE ET BELLE MAISON

A VENDRE.

M. DUSART, notaire à Liège, est chargé de VENDRE,

UNE TRÈS VASTE MAISON.

restaurée à neuf, située au centre de la ville, dans une des rues les plus commerçantes. Sa situation et sa construction permettent d'établir, à peu de frais, une nouvelle Rue, et alors on pourrait la diviser en plusieurs maisons de commerce.

MAGASIN

DE

SOIERIE, SCHALS ET NOUVEAUTÉS

Chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, on vient de recevoir un ASSORTIMENT de MÉRINOS français de Satin laine, algérienne, Mérinos Thibet, idem anglais, écossais, uni, broché et imprimé; — Schals tartans, anglais et français, de différentes qualités; — Flanelle, Caleçons, Gilets et Bas de Laine.

PASTILLES DE GALABRE

De POTARD, pharm., rue St-Honoré, 271, à Paris,

Guérissent : rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrrouements, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires; les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à Bruxelles, M. Robby, confiseur; Liège, M. Leboutte-Decamps, pharm.; Louvain, M. Oboinsky, confiseur; Bruges, M. Van Oatrive-Pollet, pharm.; Tirlemont, M. Gachens, pharm.; Ath, M. Cambrelin, ph.; Mons, M. Van Miert, ph.

MIGRAINE ET SURDITÉ.

BROCHURE, 2e ÉDITION,

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient ses découvertes et documents pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresses) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPOT chez Mme. GILLON-NOSENT, à Liège, Pont d'Ile, JOURDAIN, pharm., à NAMUR.

BOURSES.

PARIS, LE 9 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., etc.

LONDRES, LE 8 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C.D., etc.

AMSTERDAM, LE 9 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, etc.

ANVERS, LE 10 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différé, etc.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Price, and another location. Includes items like Amst., c. jours, Rotterdam, Idem, etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 10 NOVEMBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse. Ardoin ouvert à 19 1/8 7/8 3/4 et reste à 18 7/8 argent comptant. Primes à un mois 201 dont 1 p. c. cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 10 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Dette active, Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., etc.

VIIENNE, LE 2 NOVEMBRE.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Métalliques, Actions de la banque, 1353 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 NOVEMBRE.

Le brick belge Edmont, v. de Villa Nova, ch. de 13,000 arbes figues, 421 b. amandes, 400 bottes roseaux; 136 caisses oranges et 40,000 liv. liège.

PLACE D'ANVERS, LE 10 NOVEMBRE.

VENTES. Sucre brut. — 150 caisses Havane blond, à prix divers. 5,000 nattes Manille, à fl. 14 pavillon étranger. Café. — 200 balles Sumatra brun, prix divers; 400 id. Java, et 400 id. Brésil, prix non indiqués.

MARCHÉ DE LIEGE DU 10 NOVEMBRE 1836.

Table with 3 columns: Instrument, Price, and another instrument. Includes items like Froment vieux, Froment nouveau, Seigle vieux, etc.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.